

INTERET COMMUNAUTAIRE

Révision en Conseil Communautaire du 11 décembre 2023

SONT D'INTERET COMMUNAUTAIRE LES ACTIONS SUIVANTES :

ARTICLE 4 - COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

4-1 - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

4-1-1 – Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

- La promotion du patrimoine et la sensibilisation à l'architecture
- Accompagnement à la revitalisation des cœurs de villes et cœurs de villages du territoire
- La conduite d'études et de guides de nature à préserver le territoire
- l'instruction du droit des sols pour le compte des communes volontaires et disposant d'un document d'urbanisme
- l'acquisition et la constitution de réserves foncières et immobilières nécessaires à la réalisation des opérations pour lesquelles la Communauté de communes est compétente.

4-1-2 – Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

- Etudes et actions relatives au commerce de proximité par la mise à disposition d'ingénierie de projet en vue de s'assurer de la viabilité du modèle économique et de sa pérennité.
- Mise en place d'un observatoire de la vacance commerciale.

4-2 COMPETENCES OPTIONNELLES

4-2-1 – Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Sont considérés d'intérêt communautaire, les actions et politiques publiques suivants :

- Etudes environnementales dans le cadre d'un massif forestier ou d'un espace naturel portant sur un territoire qui recoupe celui de plusieurs communes de la communauté ;
- Animation de la charte forestière de territoire
- Acquisition et gestion de la forêt de l'Hôpital à La Vineuse sur Frégande
- Etudes relatives à la valorisation des bois issus des forêts du territoire et accompagnement à la structuration d'une filière

- Animation du programme NATURA 2000
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Portage de procédure de gestion concertée et globale de l'eau sur le bassin versant de la Grosne, y compris la gestion des clapets,
- Portage et animation de toute démarche visant à concourir à la sobriété, à l'efficacité énergétique, et à la production d'énergie d'origine renouvelable et locale.

4.2.2 – Politique du logement et du cadre de vie

- Accompagnement d'opérations de création ou réhabilitation de logement social
- Adhésion en lieu et place des communes membres à des structure d'information ou d'aide en matière de logement (type Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL) ; Partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat et du Logement,
- Etudes, mise en œuvre et suivi d'opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat : Opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH ou autres)

4-2-3 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

- le boulodrome couvert à Cluny
- la piscine couverte à La Guiche
- le skate park du quai de la gare à Cluny
- l'école de musique, danse et théâtre du Clunisois
- la ludothèque à Cluny
- la bibliothèque intercommunale à Joncy
- la bibliothèque intercommunale à Ameugny
- le site d'escalade du Bois Dernier à Ameugny
- La maison de la transmission du geste à Bergesserin
- la conduite d'actions relatives au sport hippique, à l'équitation et à l'attelage

4-2-3 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- Salle du RASED à Joncy

4 -2- 4 - Action sociale d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire les équipements et politiques publiques suivants :

- Paiement du contingent d'aide sociale pour les seules communes dont la participation aux dépenses d'aide sociale du département au titre de 1999 était acquittée par un établissement public de coopération intercommunal
- Accueil, accompagnement des demandeurs d'emploi du territoire communautaire
- Fonctionnement de structure d'hébergement d'extrême urgence et d'urgence des personnes en difficulté
- Soutien aux associations d'aides aux personnes âgées et de coordination gérontologique (hors institutions, EHPAD, hôpital)
- Mise en œuvre d'une politique alimentaire territoriale visant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, par la mise en relation de cédants et de porteurs de projet, les circuits courts et les produits locaux dans la restauration collective publique, y compris la gestion des équipements utiles à cette fin,
- Elaboration de repas pour les enfants accueillis dans les centres de loisirs communautaires et ceux accueillis dans les écoles des communes qui auront conclu (par régie ou par l'établissement intercommunal auquel elles ont transféré la compétence scolaire ; SIVOS, par exemple) une coopération public-public avec la Communauté de communes,
- Participation ou la conduite de tout projet visant à lutter contre la précarité alimentaire ;
- Création et la gestion d'un espace de vie sociale sur le territoire communautaire, ainsi que d'un lieu d'accueil parents-enfants (LAEP) ;
- Gestion et fonctionnement du point cyber : initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication et lutte contre l'illectronisme.

4-2-6 – Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

- ZA de Joncy : plateforme goudronnée de la voie d'accès et raquette de desserte des lots, signalétique,
- ZA la Courbe 1 et 2 de Salornay-sur-Guye : plateformes goudronnées des voies des zones d'activités, bordures et caniveaux, signalétique, plantations, chemin piétons reliant la zone d'activité au lotissement d'habitation mitoyen,
- ZA de la Gare de Cluny : plateforme goudronnée de la zone d'activité, signalétique, plantations, bordures, caniveaux.